

BOTSWANA- Mine de Gope

- **Informations sur la mine :**

Emplacement : Kalahari central (réserve naturelle)

Exploitant : Gem Diamonds Limited, filiale du groupe De Beers

Superficie estimée : 5 027 km²

Type : ciel ouvert

Minerai exploité : Diamants

- **Degré d'avancement :**

Concession possédée par De Beers pendant 25 ans. Suite à une campagne d'envergure menée par Survival, la compagnie a dû céder sa concession à Gem Diamonds en 2007. Le gouvernement a donné son accord pour l'exploitation de ce quatrième site minier en janvier 2011. Gem Diamonds exploite actuellement cette mine tout en contribuant aux projets de réinstallation et de forage de nouveaux puits. Elle a financé celui de Mothomelo, en partenariat avec Vox United. La compagnie s'était également engagée à subventionner le forage de trois nouveaux puits destinés aux Bushmen. Prévus pour la fin du mois d'août, ils ne sont pas encore opérationnels.

- **Peuple concerné :**

Bushmen du Kalahari central.

- **Impacts mesurés :**

De Beers a publié un rapport d'évaluation de l'impact environnemental en 1999. Le *Midweek Sun* (19/07/2002) a établi que 'la mine prévue à l'intérieur de la Réserve comporterait une clinique, un bureau de change, des boutiques, des bureaux, des bâtiments d'hébergement, des voies de communication reliant l'ensemble, une route d'accès, une piste d'atterrissage ainsi que des zones de sécurité et de fret. Tout ceci au delà de la mine à ciel ouvert, des installations de transformation du minerai et des ateliers associés, de la décharge de rebuts de roches, du broyeur de minerai et de la rampe primaire, des usines de traitement et d'épaississement, des ateliers pour engins de déblayage, d'une route de désagrègement depuis Lephepe et d'un réservoir pour l'assèchement des puits de forage et l'eau de la mine'. D'où des déplacements de population puis la fermeture des puits en 2002.

- **Actions en cours :**

L'exploitation minière de cette réserve recoupe une plainte adressée au gouvernement du Botswana par les Bushmen concernant leur accès à l'eau. Après avoir été expulsés de leurs territoires, les Bushmen ont déposé une plainte en 2002 aboutissant quatre ans plus tard à la reconnaissance de leurs droits à retourner sur les terres. Ils ont également déposé une plainte concernant la fermeture des puits sur ces mêmes terres. La Cour d'appel botswanaise a pris la décision de rejeter ce jugement qui interdisait aux Bushmen l'accès à l'eau sur leurs terres ancestrales en janvier 2011. Cependant la chasse alimentaire est toujours interdite dans la réserve.

Sources :

<http://www.survivalfrance.org/actu/6864>
<http://www.survivalfrance.org/actu/6930>
<http://www.survivalfrance.org/peuples/bushmen/courtcase#main>
<http://www.survivalfrance.org/actu/dossiers/procesdesbushmen>

Voir le dossier d'Amnesty International :

LES BUSHMEN NE SONT PAS ÉTERNELS. Botswana : les diamants de la Réserve du Kalahari et l'expulsion des Bushmen